

Le témoignage d'un homme est égal à celui de deux femmes : juste une question d'hémisphère du cerveau ?

écrit par Jack | 14 avril 2016



Le droit des femmes en terre d'Islam... (*C'est tout de même beau la foi !!*)

Le 10 avril 2016, par [kalel](#)

Tahari Abu Jazar, conférencière à l'université islamique de Gaza a récemment affirmé (*sans rire, mais de toute façon ça ne se verrait pas*), au cours d'une interview télévisée, que, contrairement aux dires des Occidentaux, Islam défend les droits des femmes.

http://conservativepapers.com/news/2016/04/10/female-gaza-lecturer-islam-defends-the-rights-of-women-video/?utm_source=feedburner&utm_medium=email&utm_campaign=Feed%3A+TheConservativePapers+%28The+Conservative+Papers%29

Vidéo sous-titrée en anglais : <https://youtu.be/bzsTkq80hYY>)

Traduction de la vidéo :
(La conférencière)

- Les Chrétiens et les philosophes disent que la femme est une créature sans âme.
- Regardez quel niveau ils ont atteint.
- En Occident, dès qu'une femme a 16 ans, elle quitte sa famille et ses liens avec elle en sont affectés.
- De plus, si elle se marie, elle perd le nom de son père et est liée à son mari.
- La religion de l'Islam, au contraire, élève le statut des femmes et les guide dans le droit chemin qu'Allah désire pour elles.

(L'interviewer)

- Permettez-moi de vous questionner sur le problème de l'égalité.
- Certains pays occidentaux critiquent l'Islam à ce sujet, disant qu'en Islam la femme n'est pas l'égale de l'homme,
- que l'homme a la part du lion dans chaque domaine et que la femme n'a pas les mêmes droits que l'homme.
- en Islam, un homme peut sortir sans couvrir sa tête, ce que ne peut pas faire une femme.
- Un homme peut saluer n'importe quel homme, alors que c'est interdit pour la femme.
- Ils considèrent cela comme une inégalité des femmes.
- Que leur répondriez-vous ?
- Et montrez-le en fonction des enseignements islamiques.
- Nous préservons l'honneur des femmes, nous ne les enchaînons pas.

(La conférencière)

- La femme qui est, prétend-on, privée de ses droits en Islam, reçoit en fait ses droits en totalité.
- Son premier droit est son égalité humaine.
- Les femmes découlent de la création d'Adam et sont égales en tant qu'espèce.
- Deuxièmement, les femmes sont égales dans leurs devoirs religieux.
- La femme prie juste comme l'homme, jeûne comme lui, donne le zakat (aumône obligatoire) comme lui.

- Elle va en pèlerinage comme lui. Elle s'en tient à tous ces préceptes.
- Les femmes sont égales en droits et devoirs, en interdictions et punitions.
- Les femmes ont la liberté en tout. Qui prétend (autrement) ?
- Ils (les Occidentaux) sont ceux qui soulèvent des doutes,
- et ces doutes sont des indications de leur propre faiblesse,
- parce qu'ils ne peuvent pas vivre comme dans le monde islamique.
- Lequel brille comme une étoile qui scintille dans les cieux.
- Ils ne peuvent pas honorer la femme comme elle l'est par l'Islam.
- C'est pourquoi ils ont des doutes.
- Par exemple, ils ont des doutes sur l'inégalité en héritage.
- Ils demandent pourquoi un homme hérite deux fois plus que la femme.
- En matière de témoignage,
- ils demandent en quoi le témoignage d'une femme ne vaut que la moitié de celui d'un homme.
- Ils pensent que cela indique que la femme n'a pas autant de droits.
- Mais par Dieu, ce n'est pas vrai. Cela a pour but d'élever le statut des femmes.
- Allah a décidé comme principe que l'homme n'est pas égal à la femme.
- Dans un héritage,
- la femme n'a pas les mêmes besoins que l'homme.
- L'homme est le gardien. Il est responsable de l'entretien de la femme.
- Il en va de même des témoignages.
- Selon la merveilleuse nature (du Coran), la femme... (quelque chose de sauté en anglais)
- De nos jours, des études scientifiques démontrent
- que, lorsqu'un homme se concentre pour résoudre un certain problème,
- il utilise l'hémisphère gauche du cerveau.
- La femme, dans la même situation, utilise les deux parties

de son cerveau. Pourquoi ?

– Cela prouve que le témoignage d'un homme est égal à celui de deux femmes.

– Si bien que si l'une d'elles oublie quelque chose, l'autre peut le lui rappeler.

L'interview s'est faite à la chaîne de télévision *Al-Aqsa*, propriété de Hamas, le 8 mars 2016, pour marquer la journée internationale de la femme. La traduction en anglais en a été assurée par l'institut MEMRI (« Middle East Media Research Institute » Institut de recherche médiatique du Moyen-Orient).

La conférencière, Tahani Abu Jazar, a dit – ironiquement alors que son visage était recouvert du voile islamique – que « *la femme qui est, prétend-on, privée de ses droits en Islam, reçoit en fait ses droits en totalité* ».

Les Occidentaux ont des doutes sur les droits de la femme en Islam ; elle rétorque que c'est parce que « *ces doutes sont des indications de leur propre faiblesse, parce qu'ils ne peuvent pas vivre comme dans le monde islamique, lequel brille comme l'étoile qui scintille dans les cieux. Ils ne peuvent pas honorer la femme comme elle l'est par Islam. C'est pourquoi ils ont des doutes* ».

Depuis sa prise violente de Gaza en 2007, Hamas y a imposé une interprétation rigoureuse de la loi islamique.

Il est interdit aux femmes et aux adolescents de fumer les hookahs (pipes à eau) en public. Les magasins de vêtements féminins ne peuvent pas avoir de salles d'essayage ; les hommes ne peuvent pas avoir de salons de coiffure pour femmes et les mannequins féminins doivent porter des vêtements très modestes.

Hamas n'est pas le seul à agir de la sorte. Les droits des femmes sont pratiquement inexistants dans les pays arabes, comme l'Arabie Saoudite où les femmes subissent des punitions

physiques si elles ne portent pas les vêtements imposés ; elles sont pratiquement totalement exclues de la vie politique et n'ont pas le droit de conduire. Ou en Iran, où des conduites telles que l'adultère sont punies de mort par lapidation de la femme.